



# PLAQUETTE TARIFS 2023

(effet 1<sup>er</sup> janvier)

## ADHESION

Cotisation annuelle

Variable  
(en cours d'étude pour  
validation à l'AG 2022)

## BASI COMPTA

Droit annuel 45 €  
Formation initiale (par association) - 2h 30 €

## FORMATION PREMIER SECOURS

Gestes qui sauvent (GQS) - 2 heures - Nouveau 25 €  
Premier Secours Civique niveau 1 (PSC 1) - 7 heures 60 €  
Recyclage PSC1 - 4 heures 35 €

## IMPACT EMPLOI

Bulletin de salaire  
Adhésion de l'association employeur 25 €  
Entrée d'un nouveau salarié 10 €  
Entrée d'un nouveau salarié déjà connu 5 €  
Edition/Simulation Bulletin de salaire (par bulletin)  
de 1 à 9 bulletins mensuels 12 €  
de 10 à 19 bulletins mensuels 11 €  
de 20 bulletins mensuels et plus 10 €  
Sortie d'un salarié (solde de tout compte) 25 €  
Association employeur sans production de bulletin de salaire (par mois) 10 €  
Sortie de l'Association employeur (par salarié) 25 €  
Edition particulière 5 €  
Contrôle Urssaf  
Préparation et mise à disposition des documents (par année de contrôle) 30 €  
Participation du CDOS au contrôle (Coût horaire du salarié) 20€ / h

## LOCATION DE SALLES (CREF)

Gratuité pour les comité adhérents pour toute les réunion à caractère statutaire +  
une par an à objet libre

## LOCATION MATERIEL

Voir plaquette

## MAISON DES SPORTS

Loyer (m<sup>2</sup> par mois) 5,50 € le m<sup>2</sup>  
Internet Seul (mensuel) 12,50 €  
Internet - Téléphonie (mensuel) 20,00 €  
Poste téléphonique (mensuel) 10,00 €  
Frais de fonctionnement et maintenance (mensuel) 15,00 €

## PAPS

Inscription au cycle 70 €  
Reversement à l'association structure d'accueil post Paps si reconnue "Sport Santé" 20 €  
Temps en séance (tarif horaire des intervenants) 30 €  
Temps de Préparation (tarif horaire des intervenants)  
(base 1/4h avant - 1/4 après) 20 €